

- 2014/6219 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION CLUB THALASSA POUR L'ORGANISATION DE LA "34E TRAVERSEE DE LYON A LA NAGE AVEC PALMES" LE 19 JANVIER 2014. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association Club Thalassa a organisé la 34^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le dimanche 19 janvier 2014.

Il s'agissait d'une course de nage avec palmes dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur. Celle-ci est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Cette compétition s'adresse aux nageurs licenciés de la fédération de plongée (FFESSM). La sécurité est assurée par un médecin fédéral de plongée, des sauveteurs secouristes de l'UNASS, 10 bateaux suiveurs et 10 kayaks du club CKLOM.

En 2013, l'Association a de nouveau noté une augmentation du nombre de participants : 194 sportifs avec 137 hommes et 57 femmes (103 hommes et 26 femmes pour la nage et 35 hommes et 31 femmes pour l'hydrospeed). En 2012, 173 sportifs s'étaient inscrits.

Ceux-ci ont pu découvrir Lyon et son fleuve à travers les 8 kilomètres malgré un courant important et une eau à 6 degrés.

Cette course est désormais devenue un rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau.

Cette année encore, les inscriptions et les retraits des dossards ont eu lieu prévus à la Cité Scolaire Internationale à Lyon 7^e. Les participants ont ensuite été acheminés en car jusqu'au point de départ prévu à 10 h 00 en amont du pont Poincaré, sur la rive gauche du Rhône à Lyon 6^e.

L'arrivée s'est située à 300 m au-delà du pont Pasteur, à proximité de la Cité Scolaire Internationale. Une collation a ensuite été proposée à l'ensemble des participants.

Par ailleurs, cette association a pour objet la pratique sportive de plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine. Cet événement est un moyen de promotion pour le club et ses différentes activités.

Un effort de communication (presse, TV, radio) auprès des clubs et du grand public est réalisé chaque année afin d'accroître le nombre de participants.

Les objectifs de l'Association pour cette édition ont été :

- de conserver autant d'inscriptions que l'an dernier, le potentiel étant de 200 sportifs ;
- d'améliorer les temps de parcours afin d'accroître les performances sportives dans cette discipline ;
- de découvrir Lyon sous un angle unique ;
- de défendre des valeurs telles que le dépassement de soi, le plaisir et le respect de l'environnement ;
- de faire découvrir au public lyonnais non initié la pratique de ce sport ;
- d'offrir une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- d'organiser une manifestation alliant à l'exploit sportif une forte symbolique écologique et environnementale ;
- de valoriser le Rhône ;
- de faire découvrir cette discipline aux Lyonnais.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 700 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'Association Club Thalassa. »

Vu l'avis émis par le Conseil des 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 500 euros est allouée à l'Association Club Thalassa pour la 34^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 19 janvier 2014.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD